

Lettre ouverte à madame Gorce, Directrice de l'Administration Pénitentiaire

Paris, le 22/12/2015

Objet : Arrêt de la pré-affectation

Madame la Directrice de l'Administration Pénitentiaire,

Lors du CT SPIP des 16 et 17 septembre 2015, vous aviez acté l'abandon immédiat de la préaffectation pour les CPIP, reconnaissant les dégâts provoqués par ce système sur les terrains. Vous vous étiez engagée à porter et à défendre ce projet devant la Garde des Sceaux. Or, un mois plus tard, vous nous annoncez que l'arrêt de la pré-affectation n'aura pas lieu pour la 20ème promotion et que le Ministère ne donne aucune garantie pour la suite.

La Coordination régionale d'Ile de France souhaite ici rappeler que la CGT mène ce combat depuis de nombreuses années et dénonce ce système depuis sa mise en place il y a maintenant 8 ans. En février 2015, la Coordination régionale avait d'ailleurs rédigé une motion soutenant l'abandon de la pré-affectation en en soulignant les conséquences néfastes, désastreuses :

- « le remplacement des titulaires par des stagiaires,
- le fonctionnement des services à moitié ou tiers de leur effectif pendant des mois,
- l'aggravation du turnover pour les services concernés,
- des conditions de formation indignes pour les collègues sur les terrains,
- l'organisation en toute connaissance de cause d'un service public au rabais au détriment du public,
- l'accentuation des problématiques des services qui concentrent déjà d'intenses difficultés. »

Chaque année, depuis 8 ans, la moitié des SPIP franciliens du Nord et de l'Est sont vidés de leurs personnels titulaires et remplacés par des pré-affectés.

Nous souhaitons ici dresser un succinct état des lieux des services qui nous semblent emblématiques du désastre de la pré-affectation :

- A la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis, on compte actuellement 26 stagiaires pour une cinquantaine de titulaires parmi lesquels 4 congés maternité et 1 arrêt maladie. Cela signifie que certains collègues (de la CPIP 17 par exemple) assurent jusqu'à la formation de 3 stagiaires. La direction a pris la décision que les CPIP18 ne prendraient pas en charge de stagiaire. Dans les faits, l'accompagnement des stagiaires est cependant assuré par l'ensemble des titulaires.

Les collègues titulaires assurent le suivi de 90 à 115 personnes chacun et les stagiaires ont déjà en charge entre 35 et 50 personnes.

- A la maison d'arrêt de Bois d'Arcy, on recense 5 titulaires, 3 pré-affectés et 1 stagiaire qui sera titularisée en janvier 2016. L'ouverture du QSL dès janvier conduira au départ d'un CPIP titulaire et d'un stagiaire.

Les collègues assurent actuellement le suivi de 120 personnes chacun.

- A la maison d'arrêt de Fresnes, on compte 22 titulaires pour 7 stagiaires pré-affectés. Les collègues ont chacun en charge le suivi de 100 personnes environ.
- Dans le département de Seine Saint Denis, la maison d'arrêt de Villepinte accueille 4 stagiaires pré-affectés pour 10 titulaires.

Sur l'antenne de Pantin, 10 stagiaires sont pris en charge par 31 titulaires. Les collègues assurent en moyenne le suivi de 110 à 130 personnes.

- A Nanterre, sur l'antenne de milieu ouvert, on compte 6 pré-affectés pour 26 titulaires. Ils assurent le suivi de 100 personnes chacun.

Sur la maison d'arrêt de Nanterre, 6 titulaires prennent en charge 4 pré-affectés. Ils assurent chacun le suivi de 110 personnes environ.

Les exemples sont nombreux et parlent d'eux mêmes. Nous souhaitons ici souligner que très souvent les collègues qui assurent le suivi des stagiaires sont de jeunes professionnels qui peuvent aussi se retrouver en difficulté.

De plus, certains services accueillent des contractuels qui doivent être formés à leur arrivée par les titulaires en sus des stagiaires. Ces contractuels sont souvent affectés pour de courtes périodes sur les services qui voient ainsi arriver tous les quatre mois de nouveaux collègues à former. ce qui accroît d'autant leur charge de travail .

La Coordination régionale renouvelle son attachement à une formation efficiente et de qualité en alternance pendant deux ans. Cette formation est le garant de l'accomplissement de nos missions au sein d'un service public digne de ce nom.

En conséquence, nous vous demandons, madame La Directrice, de respecter votre engagement pris au CT SPIP et de mettre un terme à la pré-affectation des CPIP immédiatement.

La Coordination régionale.